

Bourse aux jouets et puériculture

Organisée par La Tirelire des Ecoles Azé St Gengoux de Scissé À la salle des fêtes d'Azé, le dimanche 29 septembre 2019

Réservation

Nom, Prénom :
Adresse:
Code postal : Commune :
Tel.:
Carte d'identité n°:Délivrée le :
Par :
Nombre d'emplacement (table d'environ 1m fournie) :X 3 € = €
Nombre de portant *(longueur = mètres) :X 2 € = €
*non fourni, maximum 2 portants/personne
Chèque à l'ordre de « La Tirelire des Ecoles Aze St Gengoux »
Attestation sur l'honneur
Je soussigné(e), participant non professionnel
à la vente au déballage désignée ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance du règlement
(au verso), m'engage à m'y conformer et déclare sur l'honneur :
- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à
Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des
objets personnels et usagés.
Fait à2019.
Signature:

Règlement de la Bourse aux jouets et puériculture

de la Tirelire des Écoles Azé – St Gengoux de Scissé

<u>Article 1</u>: L'association La Tirelire des Écoles Azé St Gengoux de Scissé est organisatrice de la bourse aux jouets et puériculture se tenant à la salle des fêtes d'Azé (71260) le dimanche 29 septembre 2019. Les horaires d'ouverture au public sont de 8h à 16h maximum. Les exposants seront autorisés à s'installer à partir de 7h et s'engagent à rester jusqu'à la fermeture au public.

<u>Article 2</u>: Cette bourse est ouverte à tous les particuliers vendant jouets, objets de puériculture et vêtements d'enfant. Les exposants restent responsables des mineurs les accompagnants. **ACHAT ET REVENTE SUR PLACE INTERDITE.**

Article 3: Un emplacement correspond à une longueur de table (fournie) d'environ 1,00 m. L'exposant versera à l'association une participation de 3 € par emplacement. Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription par l'organisateur et ne pourront être contestés. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

Article 4: Il doit être fait une réservation préalable en renvoyant l'attestation sur l'honneur fournie par l'association accompagnée d'un chèque de réservation correspondant au tarif de 3€ par emplacement. Les portants, non fournis, sont autorisés au tarif de 2€ par portant (avec un maximum de deux portants par exposant). Les chèques de réservation ne seront encaissés qu'après la date de la bourse. En cas de réservation non suivie d'une présence au plus tard à 7h30, l'association conservera l'intégralité de la somme de réservation. En cas d'impossibilité, l'organisateur devra en être avisé dès que possible.

<u>Article 5</u>: Dès son arrivée, l'exposant doit s'inscrire sur le registre et <u>présenter une pièce d'identité</u>, avant de s'installer à l'emplacement qui lui sera attribué. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations ainsi qu'en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux emplacements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

<u>Articles 6</u>: Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans la salle à la fin de la journée. L'exposant s'engage à laisser les lieux propres à son départ.

<u>Article 7</u>: La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement ainsi que la réglementation en vigueur concernant la vente au déballage sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Le2019	Signature :
--------	-------------

Pour tout renseignement : Mme CARTON Béatrice 06.37.01.69.08 (entre 9h et 18h pour réservation)

OU Mme PERRAUT Amélie 06.78.14.35.63 (le week-end de la bourse)

Renvoyer (réservation accompagnée du chèque correspondant, l'attestation et le règlement signés) à l'adresse suivante : Béatrice CARTON, 281 route des Beluzes, 71260 SAINT GENGOUX DE SCISSE